

Comment diffuser sa thèse sur internet

La diffusion électronique des thèses est soumise à certaines conditions :

- ▀ Il revient au Conseil d'Administration de l'Université d'autoriser ou non, sur avis du Collège Doctoral et du Conseil Scientifique, la diffusion d'une thèse.
- ▀ Après avoir obtenu l'autorisation des instances de l'Université, le Docteur signe [le contrat de diffusion](#), préparé par les instances de l'Université et approuvé par le Conseil Scientifique. Cet accord préserve le droit de la propriété intellectuelle.